



Association ASDC  
Chez Carrier  
19200 saint Etienne aux Clos  
[contact@asdc19.org](mailto:contact@asdc19.org)  
[07 66 79 55 42](tel:0766795542)

A Saint Etienne Aux Clos,  
Le 5 décembre 2019

à Monsieur Le Député  
Permanence parlementaire  
14 Avenue Victor Hugo  
19000 Tulle

Objet : Projets d'implantation de plusieurs parcs d'éoliennes industrielles  
Envoi recommandé avec accusé de réception

Monsieur Le Député,

L'association ASDC19 (Association pour la Sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon) a été créée en mai 2019 à l'initiative d'habitants des communes d'Aix, Saint-Etienne-aux-Clos et Saint-Fréjoux qui ont voulu s'informer sur l'éolien industriel et les projets d'implantation d'éoliennes sur des terrains de ces communes. Aucune information, ni a fortiori consultation des administrés n'ont été proposées par les mairies.

L'association souhaite vous informer de son opposition à ces implantations, ayant le souci de préserver le caractère intime, agreste de notre terroir afin qu'il ne soit pas envahi visuellement et auditivement par des éoliennes de plus de 150 m de hauteur.

Après six mois de recherches diverses, les membres de l'association ont constaté que :

- seuls les propriétaires sont contactés et non les RIVERAINS,
- l'éolien industriel est un BUSINESS (achat, revente des parcs) favorable aux investisseurs et aux propriétaires des parcelles supportant des éoliennes (sauf s'ils doivent démanteler en fin d'exercice !)
- il s'agit d'une aberration énergétique, notre territoire, de plus, n'étant pas particulièrement venté (Zone 1),
- l'éolien n'est pas dans les orientations du Département sur le plan du développement des énergies renouvelables (cf. Guide de l'Eolien en Corrèze et Contrat de transition écologique signé en juin 2019).

- des paysages du Parc Naturel Régional de Millevaches seront défigurés,
- de nombreuses nuisances de plus en plus reconnues (infrasons, lignes HT...) affectent la SANTE des hommes et des animaux vivant près des éoliennes,
- les maisons situées près des parcs éoliens subissent une dépréciation de valeur totale ou partielle.

Nous insistons sur le caractère non démocratique du choix imposé par les industriels éoliens et sur le fait que ces projets divisent dangereusement et inutilement les citoyens des villages.

Ayant souhaité informer et faire partager notre inquiétude à nos concitoyens, nous avons organisé une première réunion publique à Saint-Etienne-aux-Clos à laquelle ont participé 130 personnes, ce qui démontre l'attention des habitants sur ces projets.

Nous avons également rencontré les maires des différentes communes. Ils semblent être assez peu informés sur les multiples enjeux de l'éolien. Ils ont pourtant donné un avis favorable à ces projets industriels. Ces maires déclarent ne plus être en mesure d'intervenir sur ces projets et nous disent que ce sera maintenant au préfet de décider.

Nous sommes convaincus qu'il existe d'autres solutions pour mener à bien la transition énergétique.

Vous êtes notre élu, l'interlocuteur naturel qui agit et parle au nom de l'intérêt général, se fait l'écho de nos préoccupations à l'Assemblée pour critiquer et faire progresser la législation et améliorer son application.

Nous vous demandons comment la démocratie pourrait reprendre ses droits sur ce type de projets. Quelles démarches pourrions-nous effectuer pour que soient prises en compte nos préoccupations.

Nous aurions plaisir à vous rencontrer.

Nous vous remercions de votre attention.

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments respectueux.

Les membres de la collégiale ASDC.

## Réponse de Monsieur Le Député de La Corrèze

Monsieur,

Par courrier en date du 11 courant, vous m'interpellez sur les projets d'implantation de parc d'éoliennes.

J'entends vos arguments, étant moi-même opposé à ce type de projet en Corrèze. Aussi, à plusieurs reprises, par voie de presse notamment, aux maires des communes concernées et aux ministres référents, j'ai pu exprimer mon positionnement.

Soyez également assuré de la vigilance du préfet sur ces projets.

D'autres solutions d'énergies renouvelables sont susceptibles d'être exploitées en Corrèze ; et je reste convaincu que l'énergie éolienne n'est pas la plus pertinente à développer.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.

*Christophe JERRETIE, Député de la Corrèze*

Permanence parlementaire

[14 avenue Victor Hugo](#)

[19000 Tulle](#)